Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Réalisation de cartes de dangers naturels dans le canton

Répondant aux exigences de la Confédération, le canton de Vaud a décidé de réaliser d'ici 2011 ses cartes de dangers naturels. Cette réalisation se fera en collaboration entre les communes, le canton et la Confédération avec, comme objectif principal, la prévention des risques qui sera intégrée dans l'aménagement du territoire.

Crues, avalanches, glissements de terrains, chute de blocs de pierre: la fréquence de ce type d'évènements naturels a augmenté ces dernières années, tout comme les dégâts qu'ils provoquent et les coûts qu'ils engendrent. L'exiguïté du territoire a conduit les autorités à autoriser des constructions sur des terrains dont on a appris ensuite qu'ils étaient exposés à des dangers naturels.

Pour anticiper les risques et mieux planifier l'occupation du territoire, la Confédération a exigé des cantons qu'ils réalisent des cartes de dangers naturels avec un délai à 2011 pour l'octroi de subventions. Ces cartes sont établies sur la base de critères scientifiques, couvrant un territoire défini et contiennent des indications détaillées sur le type de dangers, leur niveau et leur extension probable.

Des cartes indicatives ont déjà été réalisées par le canton; elles apportent une vue générale, renseignent sur des dangers identifiés et elles ont permis de classer par priorité les neuf bassins versants en trois régions présentant des risques particulièrement importants. Elles doivent maintenant être complétées par l'élaboration des cartes de dangers naturels beaucoup plus précises, tenant compte des informations locales détenues par les communes. Ces dernières assumeront le rôle de maître d'oeuvre de cette démarche. Le projet cantonal prévoit une organisation regroupant toutes les communes situées sur un même bassin versant. Cette stratégie permet d'unifier la réalisation des cartes, tout en réduisant les coûts.

Le coût global du projet est estimé à environ 8,2 millions de francs, partagés entre la Confédération, l'ECA, le canton (7,6 mio) et les communes pour les 7% restants (573'000 francs). Un EMPD sollicitant 2,6 mio pour la part cantonale sera soumis au Grand Conseil début 2007.

Trois séances d'information sont organisées pour les communes; la première a lieu ce soir et l'avant-projet d'EMPD sera mis en consultation auprès des députés, des communes et des partis politiques dès la fin novembre. L'établissement des cartes permettra une gestion pluridisciplinaire des dangers naturels, une politique préventive plutôt que réactive et l'intégration des données dans les plans d'affectation. Elles permettront en outre de définir les travaux à entreprendre en vue de protéger les constructions existantes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 21 novembre 2006

DSE, Charles-Louis Rochat, Conseiller d'Etat, 021 316 45 00 / Patrick Fouvy, Service des forêts, faune, nature, 079 384 51 76 - Philippe Hohl, Service des eaux, sols et assainissement, 079 484 48 58